



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2024-03022

PUBLIÉ LE 25 MARS 2024

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2024-03-04-00017 - Arrêté commission des élus 2024 (2 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2024-03-04-00017

Arrêté commission des élus 2024

ARRÊTÉ portant modification de la composition de la commission relative à la dotation d'équipement des territoires ruraux

Le préfet d'Indre-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu les articles L. 2334-37 et R. 2334-32 à 35 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté portant composition de la commission relative à la dotation d'équipement des territoires ruraux en date du 8 février 2023;

Vu les nominations des sénateurs appelés à siéger au sein de la commission relative à la dotation d'équipement des territoires ruraux par le président du Sénat le 13 février 2024 et le 15 février 2024, publiées au Journal officiel le 13 et le 15 février 2024 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général adjoint de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er}: La commission relative à la dotation d'équipement des territoires ruraux est composée comme suit :

Représentants des maires :

- Monsieur Bernard GAULTIER, maire de Perrusson
- Madame Martine JUSZCZAK, maire de Lémeré
- Monsieur Thierry ELOY, maire de Mazières de Touraine
- Monsieur Bernard PIPEREAU, maire de Manthelan
- Monsieur Antoine TRYSTRAM, maire de Semblançay

Représentants des présidents d'EPCI :

- Madame Brigitte DUPUIS, présidente de la CC du Castelrenaudais
- Monsieur Xavier DUPONT, président de la CC Touraine Ouest Val de Loire
- Monsieur Christian PIMBERT, président de la CC Touraine Val de Vienne
- Monsieur Gérard HENAULT, président de la CC Loches Sud Touraine
- Monsieur Vincent MORETTE, président de la CC Touraine-Est Vallées
- Monsieur Vincent NAULET, vice-président de la CC Chinon Vienne et Loire

Représentants des sénateurs :

- Monsieur Jean-Gérard PAUMIER
- Monsieur Pierre-Alain ROIRON

Représentants des députés :

- Madame Fabienne COLBOC
- Monsieur Charles FOURNIER

15, rue Bernard Palissy
37925 Tours Cedex 9
Tél. : 02 47 64 37 37
Mél : prefecture@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

1/2

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le préfet d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de l'Intérieur et des outre-mer ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire général adjoint de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire, et dont une copie sera adressée aux membres de la commission, à Monsieur le président de l'association des maires d'Indre-et-Loire et à Monsieur le président de l'association des maires ruraux d'Indre-et-Loire.

Tours, le 4 mars 2024

[SIGNÉ]

Patrice LATRON